



Pas encore divorcée et enceinte d'un autre

Par **isa1714**, le **01/04/2009 à 18:38**

Bonjour,rnrnJ'ai un ami, Gérard, qui est actuellement en instance de divorce et c'est sa femme qui en a faite la demande. Sa femme est partie vivre depuis mi-décembre avec un autre homme et je viens d'apprendre qu'elle serait enceinte de son nouvel ami mais elle n'est pas encore divorcée. Gérard et sa femme ont également une petite fille âgée de 2 ans.rnQuelles seront les conséquences pour le divorce? (Gérard peut-il ainsi obtenir la garde de sa fille en mettant en avant le faite que sa femme soit partie avec un autre homme et qu'elle serait enceinte, quelles sont les preuves qu'il faille apporter...).rnrnEn vous remerciant par avance.rnrnlsa.

Par **Marion2**, le **01/04/2009 à 18:55**

Bonjour,rnrnVotre ami a t'il déposé une main-courante auprès de la gendarmerie ou du commissariat pour abandon du domicile conjugal ?rnrnSi son épouse est enceinte, il faut qu'il le signifie à son avocat (j'espère qu'ils n'ont pas un avocat commun).rnrnLe fait que son épouse soit partie avec un autre homme et qu'elle serait enceinte d'un nouveau compagnon, ne signifie pas qu'elle est une mauvaise mère.rnrnCordialement.

Par **Marion2**, le **01/04/2009 à 19:28**

Je sais fort bien qu'une main-courante n'a aucune valeur juridique, mais c'est apporter la preuve que son abandon du domicile conjugal a été signalé et c'est largement suffisant pour un divorce.rnUne plainte n'aboutira pas !!rnrnEt il est inutile d'écrire en majuscules, c'est fort

déplaisant à lire, on a l'impression que vous criez.rnMerci.

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **19:50**

Je trouve "dommage" que sur un forum de bénévoles, une professionnellernmette en avant son site pour contacts juridiques.rnSANS OUBLIER de préciser aux internautes le prix de la communication...rnAider par son savoir, comme il l'est demandé ici, est une chose, la publicité en est une autre.rnC'est mon avis personnel, qui me tenait à coeur de diffuser...

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **20:02**

On ne sait pas à qui s'adresse ce message...rnSI il est pour moi, ma façon de penser reste la même !rnSachez que sur le forum des avocats répondent, et n'en profitent pas npour communiquer les coordonnées professionnelles.

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **20:13**

En espérant qu'Experatoo renfloue votre clientèle...rnBien le bonsoir !

Par **Visiteur**, le **01/04/2009** à **20:30**

vous avez l'autorisation d'experatoo pour afficher votre site internet ?rnbizarre !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **Visiteur**, le **01/04/2009** à **20:55**

je dois être complètement idiot ce soir ..rnpourriez vous employer des mots simples pour m'expliquerrn[fluo]les plus intelligents se taisent.....D'où mon silence à l'instant T vis à vis de vous.rnUne hiérarchie est là pour m'entendre par contre, il y a des gens sérieux.rn[/fluo]

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **21:04**

Mais non carry t'es pas idiot ...rnC'est quoi ce message qu'elle vient d'effacer !!!!

Par **Visiteur**, le **01/04/2009** à **21:09**

patricia,rnrnje t'ai envoyé un message privérnnelle a effacé son message.... mais je l'ai mis en fluo !!!!!rnnelle n'a aucune autorisation d'experatoo... !!!!!rnnet je lui dit : rnrallez faire votre pub ailleurs.. ici nous sommes tous bénévoles et personne jusqu'ici n'est venu mettre la zizanie rnnet je ne manquerai pas d'effacer ces messages si elle mentionne son site....rnbonne soirée à toi ...

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **21:21**

Son message n'avait "ni queue ni tête"...rnET EN PLUS MENTEUSE... Pour un expert (à Miami... lol)rnJe viens de le lire ton message privé.rnComme tu as pu le voir ?, je ne me suis pas gênée pour en faire part sur le forum à tous les modérateurs, superviseurs.rnQue tout le monde supprime ses messages.

Par **Marion2**, le **01/04/2009** à **21:45**

Bonsoir Patricia,rnJ'ai supprimé plusieurs messages de cet "expert". Il est à noter qu'elle fait sa publicité sur d'autres forums juridiques gratuits....

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **22:02**

Merci Laure pour cette précision. Je supprimerai dorénavant tous ces messages...rnBien que nous ne sommes pas "experts", un minimum de règles et de respect s'imposent...rnExcusez-nous isa pour cette mise au point.rnSur le forum, les jours se suivent mais ne se ressemblent pas !rnLe 1er avril n'est que coïncidence...